



Communiqué de presse

Projets pilotes destinés à la prévention primaire du burn-out au travail au sein des entreprises Démarrage au 1er juillet 2018

Le projet d'arrêté royal relatif aux projets destinés à la prévention primaire du burn-out au travail au sein des entreprises a été approuvé par le Conseil des ministres le 15 juin 2018. Ces projets pilotes sont une initiative des partenaires sociaux développée dans le cadre de l'exécution de l'accord-interprofessionnel 2017-2018 et en étroite coopération avec le SPF Emploi, Travail et concertation sociale.

Les demandes de subvention pourront être introduites en ligne par les entreprises et les secteurs sur le site du Conseil national du Travail ou sur le site du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale **à partir du 1^{er} juillet 2018 et jusqu'au 15 septembre août 2018.**

Une première information sur cette initiative et sur les conditions à remplir par les projets pour être admissibles à la subvention est déjà disponible sur le site du Conseil national du Travail. Cette information sera complétée dès que les modalités permettant l'introduction des demandes de subvention auront été finalisées.

Le dossier Burn-out est disponible sur le site du Conseil (www.cnt-nar.be)